



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE 2023_143

Economie - Accord sur l'ouverture dominicale des commerces - Ville de Rue

Date de la convocation

11 décembre 2023

Date d'affichage

11 décembre 2023

VOTES

EXPRIMES : 64

POUR : 63

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 3

NPPV : 3

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes de Saint Riquier, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur René Buteux (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Laurent Sauvage (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Martial Balsamo (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain Pouilly (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie Ducastel-Mejri (PONT-REMY), Madame Annie Roucoux (PONT-REMY), Monsieur Henri

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023
080-200070936-DE_2023_143-DE

(QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) suppléé par Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Objet de la Délibération : Economie - Accord sur l'ouverture dominicale des commerces 2024 - Ville de Rue

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes Authie – Maye, du canton de Nouvion et du Haut – Clocher au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Com
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organ

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/12/2023
080-200070936-DE_2023_143-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Rue du 24 octobre 2023 :

- Donnant un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail alimentaires les dimanches :
19 mai 2024,
7, 14, 21 et 28 juillet 2024,
4, 11, 18, 25 août 2024,
15, 22 et 29 décembre 2024.
- Donnant un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail non alimentaires les dimanches :
17 et 24 novembre 2024,
1, 8, 15 et 22 décembre 2024

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, parue au journal officiel le 7 août 2015, permet au maire d'autoriser l'ouverture de commerces de détail de sa commune, par catégories, dans la limite de 12 dimanches par an (article L.3132-26). La consultation du Conseil Municipal est désormais obligatoire avant toute prise de décision par le Maire.

Lorsque le nombre de dimanche excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. C'est à ce titre que la CCPM est sollicitée.

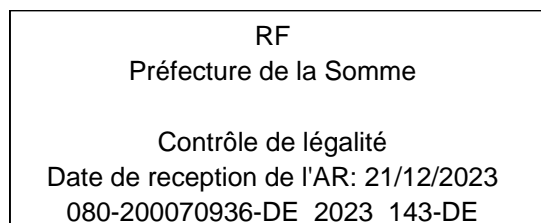
Le conseil communautaire décide à la majorité :

- D'émettre un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail alimentaires les dimanches :
19 mai 2024,
7, 14, 21 et 28 juillet 2024,
4, 11, 18, 25 août 2024,
15, 22 et 29 décembre 2024.
- De donner un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les commerces de détail non alimentaires les dimanches :
17 et 24 novembre 2024,
1, 8, 15 et 22 décembre 2024
En cohérence avec la proposition du conseil municipal de Rue,
- De donner délégation au président pour réaliser tout acte nécessaire et découlant de la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 63

Farcy Pascal
Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno
Balesdent Bruno
Bourgois Thibaut
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René représenté par Béron Maïté
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck



Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Pierrin Philippe
Parment Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Conty José
Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflier Bernard suppléé par Buteux René
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Marcassin Daniel
Poupart Henri
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard représenté par Ducastel Mejri Sophie
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Guesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Riquet Michel suppléé par Henot Alain
Patricia Poupart
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel

Contre : 1
Soubry Patrick

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/12/2023
080-200070936-DE_2023_143-DE

Abstention : 3

Gérard Olivier
Sauvage Laurent
Miannay Thierry

Ne prennent pas part au vote : 3

Pruvot Jean Paul
Merlin Marie Jeanne
Pouilly Alain

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_143-DE